



ARRETE N° 2026 - 639
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de stationnement
Parvis Sud de l'Eglise Sainte Catherine
Samedi 05 Septembre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet, le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU la demande de Monsieur LEMAROIS Philippe, dans le cadre d'un anniversaire de mariage, de réserver 1 place de stationnement sur le Parvis Sud de l'Eglise Sainte Catherine afin d'effectuer des prises de vue photographique d'un véhicule de collection immatriculé DL-697-VT, le Samedi 05 Septembre 2026, de 14h à 18h,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Monsieur LEMAROIS Philippe est autorisé, dans le cadre d'un anniversaire de mariage, de réserver 1 place de stationnement sur le Parvis Sud de l'Eglise Sainte Catherine afin d'effectuer des prises de vue photographique d'un véhicule de collection immatriculé DL-697-VT, le SAMEDI 05 SEPTEMBRE 2026, de 14H à 18H,

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, réservé et délimité pendant le déroulement des prises de vue photographique, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1 :

- Parvis Sud de l'Eglise Sainte Catherine, sur 1 place de stationnement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur. Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 18 Août 2026,

Le Maire de la Ville de Honfleur :

Nicolas PUBREUIL

